

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS
- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 20 au 24 juillet 2020

Tunisie :

- Le ministre des Finances a annoncé 67 mesures financières et fiscales à court terme pour appuyer le plan de sauvetage économique.
- Le déficit commercial à prix courants sur les 6 premiers mois de l'année 2020 a diminué de -32,5% en g.a. ; l'Assemblée des Représentants du Peuple a ratifié le 22 juillet 2020 la convention portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.
- Selon une enquête sur l'impact de la crise COVID-19 sur le secteur privé, la majorité des entreprises était active au 30 juin 2020, mais 35% des entreprises en activité déclarent faire face à un risque de fermeture définitive dans les conditions actuelles.
- Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a accueilli à Djerba le premier vol de touristes depuis la clôture des frontières ; le nombre de touristes en Tunisie entre le 1er janvier et le 10 juillet 2020 a chuté de -67% par rapport à la même période de 2019.

Libye :

- Le parlement égyptien a autorisé le déploiement de troupes à l'extérieur du pays ; la France, l'Allemagne et l'Italie ont déclaré envisager un recours éventuel à des sanctions si les violations de l'embargo se poursuivent ; le président de la République française M. Emmanuel Macron a dénoncé la violation des souverainetés grecque et chypriote par la Turquie.
- Le Covid-19 continue de progresser en Libye ; le ministère de la Santé du Gouvernement d'union nationale (GUN) a annoncé une augmentation du nombre d'analyses quotidiennes, et le Conseil présidentiel (CP) a prolongé le couvre-feu.

TUNISIE

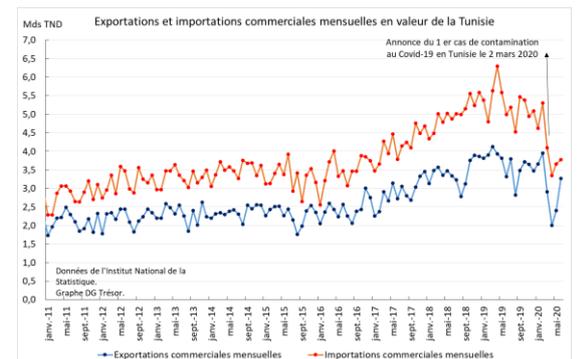
- Le ministre des Finances a annoncé 67 mesures financières et fiscales à court terme pour appuyer le plan de sauvetage économique. Alors que 1 406 cas de contamination au coronavirus et 50 décès ont été confirmés en Tunisie au 14 juillet 2020 selon le ministère de la Santé, le ministre des Finances M. Nizar Yaiche a annoncé le 21 juillet 2020 une série de 67 mesures financières et fiscales à court terme censées appuyer le plan de sauvetage économique élaboré par le gouvernement Fakhfakh. Celles-ci s'articulent autour de 8 axes : consolider l'investissement et améliorer le climat des affaires ; soutenir les startups ; lutter contre la pauvreté ; moderniser l'administration fiscale et digitaliser les procédures ; *decashing* ; intégrer le secteur informel dans le cycle économique ; lutter contre l'évasion fiscale ; et moderniser l'administration douanière et consolider le contrôle. Le ministre des Finances a cité notamment les mesures suivantes : activation du mécanisme des garanties de l'Etat avec un budget total de 1,5 Md TND, accélération du paiement des fournisseurs de l'Etat et des entreprises publiques, rééchelonnement des dettes fiscales, activation du fonds pour les startups (240 M TND), révision en profondeur du Code de change, etc. Les Tunisiens résidant à l'étranger seront désormais autorisés à effectuer des dépôts en devises dans les banques tunisiennes selon un taux compétitif par rapport à ce qui est pratiqué dans les pays de résidence. M. Yaiche a par ailleurs déclaré dans un entretien le 20 juillet 2020 que la restructuration financière des entreprises publiques coûterait à l'Etat plus de 10 Mds TND. Il convient de noter que l'annonce de ces mesures intervient dans un contexte d'instabilité gouvernementale. La démission officielle du chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh a en effet été annoncée le 15 juillet 2020, et un nouveau gouvernement doit être formé. M. Elyes Fakhfakh a déclaré dans une interview le 23 juillet 2020 : « Certaines parties voulaient à tout prix rentrer dans le système ou, à défaut, le casser, sans prendre en considération ni la situation sanitaire, ni la situation sécuritaire et encore moins la situation sociale du pays. On n'a pris en compte que ses petits intérêts partisans », faisant ainsi référence au parti islamiste Ennahdha. Il a ajouté que Ennahdha ne voulait pas de ce gouvernement et que le parti islamiste ne l'avait jamais soutenu. A cet égard, l'agence de notation Moody's a déclaré que : « la démission du gouvernement Fakhfakh, quelques mois seulement après son accession aux responsabilités, et la difficulté de trouver un gouvernement de remplacement en mesure d'avoir la confiance d'un parlement divisé (...), outre la poursuite des risques liés à la propagation de la pandémie du Covid-19, nous a poussés à prévoir une révision à la baisse du classement de la Tunisie, en avril prochain ». En particulier, l'agence note que « le prolongement des concertations sur la formation d'un nouveau gouvernement, ou la tenue d'élections anticipées retarderont l'accord entre la Tunisie et le FMI sur un nouveau programme de financement ». Or, Moody's considère l'accord avec le FMI comme étant nécessaire pour garantir le maintien d'un accès aux sources de financement externes, couvrant près de la moitié des besoins de la Tunisie en termes de financements.

D'autre part, la Banque Mondiale a indiqué que l'enveloppe totale d'aide internationale accordée à la Tunisie en 2020 pour lutter contre le Covid-19, incluant les contributions de plusieurs institutions financières internationales atteindra entre 600 et 700 M USD.

- Le déficit commercial à prix courants sur les 6 premiers mois de l'année 2020 a diminué de -32,5% en g.a. ; l'Assemblée des Représentants du Peuple a ratifié le 22 juillet 2020 la convention portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Selon les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique (INS), le déficit commercial sur les 6 premiers mois de l'année 2020 a chuté de -32,5% en glissement annuel (g.a.), dans un contexte de contraction des échanges suite à l'apparition du covid-19 en Tunisie (1^{er} cas le 2 mars 2020). Il s'élevait à -6,6 Mds TND fin juin 2020, contre -9,8 Mds TND fin juin 2019. La baisse des exportations en valeur (-20,6% en g.a. à 18,2 Mds TND fin mai 2020) a été moins importante que celle des importations en valeur (-24,1% en g.a. à 24,8 Mds TND).

Selon les données à prix constants, la baisse des exportations en volume (prix constants, base 2015) sur les 6 premiers mois de 2020 en g.a a également été moins marquée que la baisse des importations en volume (-19,2% et -22,2% respectivement). Sur le plan sectoriel, les exportations en valeur du secteur agroalimentaire ont augmenté sur les 6 premiers mois de 2020 (+11,2% en g.a.), en lien notamment avec la hausse des exportations d'huile d'olive (+74,7% en g.a.). Les exportations en valeur du secteur des mines, phosphates et dérivés ont progressé de +2,4% en g.a. sur la même période. L'ensemble des autres secteurs ont enregistré une baisse des exportations en valeur, particulièrement prononcée dans les secteurs du textile, habillement et cuirs (-27,5% en g.a.), des industries mécaniques et électriques (-27,4%) et des autres industries manufacturières (-26,8%). Les importations ont baissé dans l'ensemble des secteurs, en particulier dans le secteur du textile, habillement et cuirs (-30,3% en g.a.), des industries mécaniques et électriques (-28,2%), et de l'énergie (-25,1%). *In fine*, le déficit énergétique représentait 30,4% du déficit commercial total du pays fin juin 2020 (part en forte baisse : 50,1% du déficit commercial fin mars 2020). Sur le plan bilatéral, le déficit commercial en



valeur de la Tunisie fin mai 2020 était lié principalement aux échanges avec la Chine (-2,6 Mds TND en juin 2020, contre -2,1 Mds TND le mois précédent), la Turquie (-1,0 Md TND, après -893 M TND en mai), l'Algérie (-832 M TND, après -860 M TND en mai), la Russie (-521 M TND, après -446 M TND en mai) et l'Italie (-506 M TND, après -523 M TND en mai). *A contrario*, la Tunisie a enregistré fin mai 2020 un excédent commercial vis-à-vis de la France (+1,6 Md TND, après +1,2 Md TND en mai), l'Allemagne (+436 M TND, après +334 M TND en mai), la Libye (+494 M TND, après +382 M TND en mai), et le Maroc (+193 M TND, après +173 M TND en mai). Par ailleurs, l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté le 22 juillet 2020 le projet de loi organique relatif à l'approbation de la convention portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). 152 ont voté en faveur du texte proposé, sans aucune abstention et aucun vote contre. La Tunisie se joint ainsi aux 30 pays qui ont déjà ratifié la convention fondatrice de la ZLECA. Pour rappel, le processus de construction de la ZLECA, débuté en 2015, vise à parvenir à la création d'un marché unique à l'échelle du continent africain d'ici 2027, en intégrant les 55 Etats de l'Union africaine. La ZLECA est entrée en vigueur le 30 mai 2019. Le gouvernement tunisien avait signé l'accord d'adhésion à la ZLECA le 21 mars 2018.

- *Selon une enquête sur l'impact de la crise COVID-19 sur le secteur privé, la majorité des entreprises était active au 30 juin 2020, mais 35% des entreprises en activité déclarent faire face à un risque de fermeture définitive dans les conditions actuelles.*

L'Institut National de la Statistique (INS), en collaboration avec la Société financière internationale (SFI, Groupe Banque mondiale), a lancé une enquête pour évaluer l'impact du COVID-19 sur le secteur privé. Cette enquête, en 3 phases, est menée par téléphone auprès d'un panel de 2 500 entreprises représentatives du secteur privé. La première phase de l'enquête a été menée en mai et juin 2020. Selon les résultats de l'enquête, la majorité des entreprises était active au 30 juin 2020 : 88,7% des entreprises se déclaraient en activité, dont 24,5% sans interruption et 64,2% rouvertes après interruption, tandis que 10,8% des entreprises étaient encore temporairement fermées, et 0,4% avaient fermé définitivement. Cependant, 35% des entreprises en activité déclarent faire face à un risque de fermeture définitive dans les conditions actuelles. En termes d'emplois, les entreprises du secteur privé auraient effectué des ajustements limités pendant le mois d'avril : 50,1% des entreprises ont déclaré ne pas avoir effectué d'ajustements, 18,7% auraient donné des congés payés et 9,6% des congés sans solde. 11,5% des entreprises ont déclaré avoir procédé à des réductions de salaire. Seules 4,5% des entreprises ont déclaré avoir eu recours à des licenciements en avril et 1,2% à des recrutements. Au total, moins de 10% des entreprises déclarent avoir bénéficié des mesures gouvernementales (48,8% pour les grandes entreprises contre 9,2% pour les micros).

- *Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a accueilli à Djerba le premier vol de touristes depuis la clôture des frontières ; le nombre de touristes en Tunisie entre le 1^{er} janvier et le 10 juillet 2020 a chuté de -67% par rapport à la même période de 2019.*

Le 18 juillet 2020, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat M. Mohamed Ali Toumi a accueilli à l'aéroport international de Djerba-Zarzis, le premier vol charter depuis la clôture des frontières le 19 mars 2020. Au total, 155 passagers sont arrivés à bord d'un avion de la compagnie aérienne luxembourgeoise Luxair. Il s'agit essentiellement de touristes venant de France, d'Allemagne et de Luxembourg (3 pays faisant partie de la zone verte), et qui logeront dans les différents hôtels de Djerba. Pour rappel, la Tunisie a rouvert ses frontières aériennes, maritimes et terrestres le 27 juin dernier en mettant en place en parallèle un protocole sanitaire strict dans les hôtels et une cartographie évolutive des pays pour l'instauration de l'auto-confinement (14 jours) et des tests à l'arrivée. Les frontières avec la Libye et l'Algérie, les deux premiers pays pourvoyeurs de touristes en Tunisie en 2019, restent encore fermés à ce jour. Par ailleurs, selon les dernières publications de l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT), le nombre de touristes en Tunisie était limité à 1 366 958 voyageurs entre le 1^{er} janvier dernier et le 10 juillet 2020, soit une baisse de -67% par rapport à la même période en 2019 (4 148 142). Les marchés français, russe, allemand et anglais ont connu une chute vertigineuse par rapport à l'année précédente (notamment une baisse du nombre de touristes français en Tunisie sur cette période de -74% en glissement annuel - g.a.). Enfin les recettes touristiques ont quant à elles étaient limitées à 1,1 Md TND (363 M EUR) entre le 1^{er} janvier et le 10 juillet 2020, soit une chute de -51% en g.a., selon les indicateurs financiers publiés par la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Les avoirs nets en devises ont toutefois augmenté de +44% à 20,8 Mds TND (6,7 Mds EUR) entre le 1^{er} janvier et le 14 juillet 2020, couvrant 135 jours d'importation, en lien avec la résorption du déficit commercial.

LIBYE

- *Le parlement égyptien a autorisé le déploiement de troupes à l'extérieur du pays ; la France, l'Allemagne et l'Italie ont déclaré envisager un recours éventuel à des sanctions si les violations de l'embargo se poursuivent ; le président de la République française M. Emmanuel Macron a dénoncé la violation des souverainetés grecque et chypriote par la Turquie.*

Le parlement égyptien a approuvé à l'unanimité le 20 juillet 2020 « le déploiement de membres des forces armées égyptiennes dans des missions de combat hors des frontières égyptiennes pour défendre la sécurité nationale égyptienne (...) contre les milices armées criminelles et les éléments terroristes étrangers », après que le président égyptien ait menacé d'une action militaire contre les forces soutenues par la Turquie en Libye. Le porte-parole de la Chambre des représentants a déclaré que cette décision est « venue en faveur de leurs frères en Libye afin de maintenir la sécurité dans les deux pays ». Le ministre de l'Intérieur du Gouvernement d'union nationale (GUN), M. Fathi Bachagha, a estimé que la décision du parlement égyptien constitue une déclaration de guerre contre la Libye. Par ailleurs, la France, l'Allemagne et l'Italie ont publié le 18 juillet 2020 un [communiqué conjoint](#) sur la Libye pour demander le cessez-le-feu et la fin de l'escalade militaire. Dans ce communiqué, ils déclarent envisager un recours éventuel à des sanctions si les violations de l'embargo se poursuivent. D'autre part, le président de la République française M. Emmanuel Macron a dénoncé le 23 juillet 2020 la violation des souverainetés grecque et chypriote par la Turquie en Méditerranée orientale, en recevant à l'Élysée son homologue chypriote. Les propos de M. Macron sont « nuls et non avenues » et la menace de sanctions que le président français a évoquée « n'aboutira à rien », selon le porte-parole du ministère des affaires étrangères turc.

- *Le Covid-19 continue de progresser en Libye ; le ministère de la Santé du Gouvernement d'union nationale (GUN) a annoncé une augmentation du nombre d'analyses quotidiennes, et le Conseil présidentiel (CP) a prolongé le couvre-feu.*

2 314 cas de contamination au Covid-19 et 56 décès ont été confirmés par le Centre national de lutte contre les maladies (NCDC) en Libye au 24 juillet 2020 (+40% cas en une semaine, principalement localisés à Sebha et à Tripoli – 502 et 487 cas respectivement). Le ministère de la Santé du GUN a déclaré le 19 juillet 2020 qu'il prévoyait d'augmenter le nombre d'analyses quotidiennes à 5 000 (1 353 en moyenne actuellement, répartis dans 8 laboratoires à Tripoli, Benghazi et Sebha). Par ailleurs, le CP a décidé le 18 juillet 2020 de prolonger à nouveau le couvre-feu pour 15 jours jusqu'au 2 août 2020. Le couvre-feu total pendant les vendredis et les samedis a en revanche été levé.